

**SIBELGA**

**Association intercommunale ayant pris la forme d'une  
société coopérative à responsabilité limitée**

**Exercice 2011**

**oOo**

**COMPTES AU 30 JUIN**

**oOo**

**Commentaire des situations active et passive**

**oOo**

**COMMENTAIRE DE LA SITUATION ACTIVE AU 30 JUIN 2011****III. Immobilisations corporelles**

Cette rubrique enregistre la valeur des immobilisations corporelles, sous déduction des interventions de la clientèle et des amortissements.

L'estimation de la dotation d'amortissement afférente au 1<sup>er</sup> semestre est comptabilisée aux comptes de régularisation du passif.

**IV. Immobilisations financières****A.1. Entreprises liées – Participations**

- Souscriptions au capital social des sociétés Metrix (€ 158.400,00), Sibelga Operations (€ 18.800,00) et Brussels Network Operations (€ 4.018.228,00).
- Quote-part non libérée lors de la souscription au capital social de la société Sibelga Operations (€ - 2.968,42).

**B.1. Autres entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation – Participations**

Souscription de 93 parts dans le capital social de la société Atrias (€ 4.650,00).

**C. Autres immobilisations financières**

1. Actions et parts  
Souscription d'une part de Laborelec.
2. Créances et cautionnements en numéraire  
Garanties diverses.

**VI. Stocks et commandes en cours d'exécution****A.1. Stocks – Approvisionnements**

Valorisation du stock magasin sis Quai des Usines.

**B. Commandes en cours d'exécution**

Dépenses engagées pour des travaux en cours d'exécution.

**VII. Créances à un an au plus****A. Créances commerciales**

- Créances relatives à l'activité « Accès & Transit » (€ 52.752.888,57).
- Créances pour fournitures d'énergie électricité et gaz, de locations de radiateurs, de travaux et divers (€ 46.841.915,38).
- Créances douteuses pour travaux divers (€ 359.661,75).
- Divers montants restant à régulariser (€ 195.097,12).

**B. Autres créances**

- Enrôlement pour le financement des Missions de Service Public en vertu de l'article 26 de l'Ordonnance du 19/07/2001 (€ 3.501.892,78).
- Montants de TVA (€ 1.782,18) et de précomptes (€ 12.370,19) restant à récupérer.
- Cotisations fédérales électricité et redevance GRT restant à récupérer (€ 2.792.803,79).
- Créances pour dégâts occasionnés au réseau (€ 724.144,95).
- Cautionnements versés pour travaux (€ 166.920,61).
- Divers montants restant à récupérer (€ 37.554,18).

**VIII. Placements de trésorerie****B. Autres placements**

Situation des placements auprès de diverses banques.

**IX. Valeurs disponibles**

Situation des comptes à vue ouverts auprès de diverses banques.

**X. Comptes de régularisation**

- Solde des capitaux-pensions y compris les rentes capitalisées dont les charges sont à reporter sur les exercices suivants (€ 128.363.199,88).
- Valeur estimée des consommations d'énergie livrées mais non relevées pour clients protégés (€ 1.118.687,49).
- Charges comptabilisées d'avance (€ 87.377,44).
- Produits acquis relatifs essentiellement au bonus-malus CREG (€ 19.005.630,02).

**COMMENTAIRE DE LA SITUATION PASSIVE AU 30 JUIN 2011****I. Capital****A. Capital souscrit**

Valeur nominale du capital social représenté par 16.425.734 parts sociales A (€ 258.237.177,08) et 2.965.618 parts sociales E (€ 296.561.800,00).

**II. Primes d'émission**

La prime d'émission s'inscrit dans le cadre de l'apport de branches d'activité des Secteurs Sud de Sibelgaz en Sibelga. Elle constitue la différence entre l'apport et la rémunération de celui-ci en parts matérielles A.

**III. Plus-values de réévaluation**

Plus-values résultant de la réévaluation de la valeur comptable des immobilisations corporelles.

**IV. Réserves****A. Réserve légale**

Réserve constituée conformément à l'article 428 du code des sociétés et limitée à 10 % de la part fixe du capital social.

**B.2. Réserves indisponibles - Autres**

- Réserves déterminées en application de la dérogation en matière de réévaluation des immobilisations corporelles, correspondant à l'amortissement relatif à la plus-value de ces immobilisations, ainsi qu'aux plus-values de réévaluation sur installations désaffectées (€ 79.880.007,12).
- Réserve « Fonds d'Eclairage Public » Secteur Chaussée (€ 11.407.676,62).

**VII. Provisions et impôts différés****A.4. Provisions pour risques et charges - Autres risques et charges**

- Provisions constituées dans le cadre de la clôture des activités « Supply » pour couvrir d'une part, les charges additionnelles liées au recouvrement des créances, d'autre part, le montant des créances irrécouvrables (€ 9.770.345,12).
- Provisions constituées pour couvrir le montant de créances irrécouvrables d'activités diverses telles que fraudes, bris de scellés et compteurs oubliés (€ 22.284.280,00).
- Provision « Rest-term » destinée à couvrir la différence entre la réconciliation et l'allocation des volumes distribués, celle-ci étant à charge du GRD (€ 17.785.449,10).
- Provisions constituées en application de la recommandation du Comité de Contrôle c.c.(g) 2003/13 du 12/03/2003 (€ 5.414.886,44).
- Provision constituée pour couvrir le risque « Réconciliation » pour les exercices 2004 à 2006 (€ 29.893.332,65).
- Provision constituée afin de couvrir les frais d'assainissement de divers sites (€ 7.242.487,25).
- Provision constituée afin de couvrir les risques de pannes des diverses installations de cogénération (€ 1.584.898,16).
- Provision constituée en vue de couvrir les indemnisations pour nuisances subies par les indépendants lors de travaux (€ 94.612,50).
- Provision constituée en vue de couvrir le risque réglementaire (€ 21.520.105,49).

**VIII. Dettes à plus d'un an****A.4. Dettes financières - Etablissements de crédit**

Montants restant à rembourser sur les prêts à long terme accordés par Dexia Banque.

**D. Autres dettes**

Ligne de crédit accordée par Electrabel couvrant les capitaux-pensions payés d'avance.

**IX. Dettes à un an au plus****A. Dettes à plus d'un an échéant dans l'année**

Montants à rembourser, avant le 31 décembre :

- sur les prêts à long terme accordés par Dexia Banque (€ 6.390.227,89) ;
- sur la ligne de crédit accordée par Electrabel couvrant les capitaux-pensions payés d'avance (€ 6.049.189,02).

**C.1. Dettes commerciales - Fournisseurs**

Factures et notes de crédit pour dépenses d'investissements, frais d'exploitation, achats de matières et fournitures ainsi que des divers restant à payer.

**D. Acomptes reçus sur commandes**

Solde des facturations intermédiaires concernant les clients en régime de relevé annuel des consommations (€ 1.118.687,49) et montants versés par des clients pour travaux à exécuter (€ 554.982,02).

**E. Dettes fiscales, salariales et sociales**

## 1. Impôts

Cette rubrique enregistre :

- la régularisation de la charge fiscale touchant les dividendes de la société associée (€ 565.887,77) ;
- le précompte professionnel (€ 18.679,91) ;
- le précompte mobilier sur dividendes (€ 4.296.365,45) ;
- le montant dû à la T.V.A. (€ 3.354.723,37) ;
- les cotisations sur énergie (€ 2.919,03) ;
- les autres surcharges sur vente d'électricité (€ 30.717,68).

## 2. Rémunérations et charges sociales

Jetons de présence restant à payer aux administrateurs et aux commissaires.

**F. Autres dettes**

Sous cette rubrique figurent :

- les montants restant à rembourser à la clientèle (€ 9.683.417,68) ;
- la redevance de voirie restant à payer aux communes (€ 17.577.844,27) ;
- le solde du produit du « droit article 26 » de l'ordonnance électricité du 19 juillet 2001 restant à payer à l'IBGE (€ 745.725,21) ;
- les surcharges sur ventes d'énergie restant à payer (€ 15.567,13) ;
- les sommes déposées par des clients pour couvrir leurs obligations envers l'intercommunale (€ 21.607,33) ;
- le solde du 1<sup>er</sup> « Fonds Eclairage Public » (€ 3.978,44) ;
- divers montants restant à payer (€ 2.482.311,62).

**X. Comptes de régularisation**

Ce poste comprend :

- les provisions pour charges financières (€ 445.917,82) ;
- le solde du « Cost Pool Rémunérations » (€ 10.664.126,09) ;
- les provisions pour primes URE/URG restant à liquider (€ 11.909.117,27) ;
- les soldes non maîtrisables pour exercices régulatoires en cours (bonus-malus CREG) (€ 15.965.546,85) ;
- l'estimation de la dotation d'amortissement sur immobilisations corporelles afférente au 1<sup>er</sup> semestre (€ 20.890.176,00) ;
- les résultats, non encore affectés, sur démolitions et désaffectations d'immobilisations corporelles (€ 4.371.277,51) ;
- divers montants restant à régulariser (€ 327.986,72).